

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Samedi 6 juin 2026

L'Assemblée Générale exceptionnelle de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est déroulée le samedi 06 juin 2026 à 9h30 à la Maison des Communes de Belfort.  
51 élus étaient présents et 14 procurations.

### **A la tribune :**

M. Stéphane GUYOD, Président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort  
M. Dimitri RHODES, Directeur de l'Association des Maires du Territoire de Belfort



Après les remerciements d'usage, le président Stéphane GUYOD ouvre la séance.

### **1. Discours du Président**

### **2. Modification des statuts**

M. le Président invite M. Dimitri RHODES, Directeur de l'Association, a présenté aux élus présents les statuts de l'association ainsi qu'une vidéo transmise par M. David LISNARD, Président de l'AMF nationale à destination des maires nouvellement élus.

M. RHODES présente donc à l'assemblée les statuts et les quelques modifications proposées : clarifications quant aux membres et aux opérations de vote, simplification du quorum, création de la distinction de « Président d'honneur », modification de la liste des activités pour y intégrer la possibilité d'aider à l'affermissement du statut de l'élu local, et la modification de la manière de contribuer financièrement à l'organisation des formations des élus.

➤ **Les nouveaux statuts sont adoptés, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.**

### **3. Vote des taux de cotisation**

M. RHODES expose aux élus rassemblés les taux de cotisations 2026. Ceux-ci restent les mêmes que ceux de 2025 à ceci près que la manière de contribuer à l'organisation des formations a été modifiée sur proposition du Conseil d'administration réuni le 2 mars 2026.

Plutôt qu'une cotisation prélevée une fois en début de mandat et thésaurisée pour les 6 années suivantes, le conseil d'administration a choisi de proposer une contribution prélevée annuellement à l'occasion de l'appel à cotisation.

En ce qui concerne les taux de l'Association des Maires de France (AMF) votés en novembre dernier, ceux-ci restent également stables.

		AMF Association des Maires de France	AMF 90 Association des Maires du Dépt du Territoire de Belfort	AMF 90 Contribution Formation annuelle
COMMUNES	0 à 99 habitants	48 €	35 € + 30€ de cotisation Maire	25€
	100 à 199 habitants		80 € + 30€ de cotisation Maire	30€
	200 à 399 habitants	67 €	170 € + 30€ de cotisation Maire	60€
	400 à 600 habitants	77 €	200 € + 30€ de cotisation Maire	80€
	> 600 à 2 000 habitants	0,166€ / habitant	250 € + 0,14 € / habitant + 30€ de cotisation Maire	100€
	> 2 000 habitants		500 € + 0,07 € / habitant + 30€ de cotisation Maire	130€
	> 10000 habitants	0,166€ / habitant	500 € + 0,07 € / habitant + 30€ de cotisation Maire	300€
EPCI	> 5 000 habitants	0,047€ / habitant	0,0252€ / hab.	200€
SYNDICATS DIVERS		/	90 €	10 €

➤ **Les taux des cotisations 2026 sont adoptés, à l'unanimité, par l'assemblée délibérante.**

#### 4. Election du conseil d'administration

Le président propose de procéder à présent à l'élection du conseil d'administration.

Après avoir demandé à l'assemblée qui souhaitait faire partie du conseil d'administration de l'association, 14 personnes se sont manifestées pour y siéger. Les adhérents procèdent alors au vote à bulletin secret pour désigner les 12 membres du conseil. 66 bulletins ont été comptabilisés. Voici les résultats après dépouillement :

GUYOD	Stéphane	Maire de Meroux-Moval	65 voix
PEUREUX-DEMANGELLE	Anne-Sophie	Maire de Lachapelle-sous-Chaux	63 voix
FRIEZ	Marie-Laure	Maire de Botans	62 voix
MORALLET	Maryline	Maire de Sévenans	60 voix
ANDERHUEBER	Jean-Luc	Maire de St Germain le Châtelet	60 voix
JANIAUD-LARCHER	Sandrine	Maire de Delle	60 voix
GROSJEAN	Pascal	Maire de Bermont (absent mais représenté par Mme FRIEZ, maire de Botans)	60 voix
CARLES	Pierre	Maire d'Offemont	55 voix
BEY	Nicolas	Maire de Vellescot	54 voix
BAILLIF	Marie-Josée	Maire de Châtenois-les-Forges	51 voix
FETIER	Pierre	Maire de Fontaine	50 voix

GILBERT	Éric	Maire d'Eloie	41 voix
MANCANET	Alexandre	Maire de Vauthiermont	40 voix
GUERO	Pierre-Yves	Maire de Lachapelle-sous-Rougement (absent mais représenté par M. LOUVET Maire d'Angeot)	39 voix

### 5. Election des membres du bureau

Le nouveau conseil d'administration se réunit à huis clos pour élire en son sein son exécutif : le président et les membres du bureau.

A l'unanimité, sont élus :

1	M . Stéphane GUYOD	Président Maire de Meroux-Moval
2	Mme Sandrine JANIAUD- LARCHER	1ère Vice-Présidente Maire de Delle
3	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	2ème Vice-Président Maire de St Germain le Châtelet
4	Mme Maryline MORALLET	3ème Vice-Présidente Maire de Sevenans
5	Mme Anne-Sophie PEUREUX- DEMANGELLE	Trésorière Maire de Lachapelle-sous-Chaux
6	Mme Marie-Laure FRIEZ	Secrétaire Maire de Botans

Le président prononce un discours de remerciement, heureux de s'engager au sein de l'AMF90 pour ce nouveau mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h00 et invite les participants à un moment de convivialité.



Belfort, le 09 juin 2026

Le Président,

Stéphane GUYOD